

**POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ADAPTATION ET DE RENFORCEMENT
DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS ET
DES NÉGOCIATIONS EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ, CERTAINS DE SES
CRÉANCIERS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES**

6 JUILLET 2026

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Casino, Guichard-Perrachon (“Casino” ou la “Société”) dans le cadre des discussions et des négociations en cours entre la Société et certains de ses créanciers et autres parties prenantes dans le cadre de l’étude du projet d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle du groupe Casino. Il n’est pas destiné, et ne peut être utilisé, à d’autres fins.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s’attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « avoir l’intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque », « se poursuivent » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions, aux attentes actuelles ou la poursuite et l’issue potentielle des discussions de Casino avec les différentes parties prenantes.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l’avenir. Il n’y a aucune garantie que ces déclarations prospectives ou événements futurs se matérialiseront.

Ce document ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d’achat ou une sollicitation d’une offre d’achat, de vente ou d’investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction.

La Société confirme que les informations susceptibles d’être qualifiées d’informations privilégiées au sens du Règlement (UE) N° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ayant pu être données à titre confidentiel aux différentes parties prenantes dans le cadre des discussions ont bien fait l’objet d’une publication au marché, par le passé ou dans le cadre de la présente communication, dans le but de rétablir l’égalité d’accès à l’information relative au groupe Casino entre les différents investisseurs.

Ce point d’étape sur les discussions en cours ne représente pas l’état définitif des positions des différentes parties prenantes sur les modalités d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle de la Société.

CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS EN COURS

- 1 Ce document s'inscrit dans le prolongement des communications préalables de la Société sur le projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière, et notamment dans le prolongement des points d'étape du 10 février 2026, du 5 mars 2026, du 16 mars 2026 et du 31 mars 2026, ainsi que des communiqués de presse en date des 5 et 7 juin 2026.
- 2 La société a obtenu la prolongation des consentements (« standstills ») de la part des créanciers TLB, RCF, financements opérationnels et Quatrim jusqu'au 26 juillet 2026 et indique avoir obtenu de ses créanciers un report de la maturité de ses financements opérationnels au 29 juillet 2026.
- 3 La Société a reçu le 30 juin 2026 deux propositions fermes de restructuration de la part de son actionnaire de référence FRH et de la part du SteerCo TLB¹ :
 - La proposition de FRH prévoit (i) la conversion de 610 M€ du montant nominal du TLB en fonds propres (si au moins 30% des prêteurs TLB consentent à la modification des Plans) ou 685 M€ alternativement, augmentée du montant des intérêts courus non échus de 32 M€ jusqu'à la date de réalisation de la restructuration, ainsi que des intérêts à échoir en septembre 2026 de 65 M€, (ii) ainsi que des augmentations de capital d'un montant total de 550 M€ comprenant (a) 55 M€ par voie de compensation de 55 M€ du RCF non réinstallé et (b) €495 M€ en numéraire, permettant de rembourser les 55 M€ restant du montant nominal du RCF non réinstallé, de financer la garantie Monoprix au bénéfice des porteurs Quatrim à hauteur de 50 M€, le solde de 390 M€ venant renforcer la liquidité du Groupe. Par ailleurs, la proposition de FRH est en ligne avec les termes des financements bancaires suivants sur lesquels les banques partenaires du Groupe ont obtenu l'accord de principe de leurs comités de crédits : un RCF réinstallé de 601 M€, un apport de GAPD de 175 M€ et le maintien des financements opérationnels du Groupe pour c. 740 M€. Dans le cadre de cette proposition, FRH obtiendrait c.66,8% du capital du Groupe, les prêteurs TLB c.24,5% du capital (hypothèse d'une participation totale des TLB à l'augmentation de capital de 55 M€ et à leur pro-rata dans l'augmentation de capital de 50 M€ pour un montant de 12,3 M€), les créanciers RCF convertis c.8,6% du capital, et les actionnaires existants (hors FRH) c.0,1% du capital.
 - La proposition du SteerCo TLB prévoit (i) la conversion de 1 360 M€ (une portion de 50 M€ du TLB étant réinstallée) du montant nominal du TLB en fonds propres, (ii) une injection de fonds propres en numéraire de 400 M€, (iii) l'extension du RCF de 711 M€ (jusqu'en décembre 2029, supposant une réalisation de la restructuration en décembre 2026) avec la possibilité pour les prêteurs RCF de bénéficier d'un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 M€ à la date de réalisation de la restructuration et d'une augmentation de marge de 50 bps en contrepartie de leur soutien à cette proposition et de la fourniture de services bancaires, (iv) l'apport d'une GAPD par une banque tierce à hauteur de 175 M€ (et *best efforts*² de 25 M€ pour d'autres GAPD si requis par la société), ainsi que (v) le refinancement des lignes opérationnelles par un nouveau financement tiré de 650 M€ garanti par le SteerCo TLB. Dans le cadre de cette proposition, les prêteurs TLB obtiendraient c.99,9% du capital, et les actionnaires existants c.0,1% du capital (hypothèses de non-participation à l'augmentation de capital par les actionnaires existants).

La Société indique que chacune de ces propositions serait massivement dilutive pour les actionnaires actuels.

- 4 La Société réunira ses organes de gouvernance à brève échéance afin d'examiner les propositions respectives et d'arrêter en juillet les termes de la modification du plan de sauvegarde qui sera soumise au vote des classes de parties affectées puis au Tribunal des affaires économiques de Paris.
- 5 La Société rappelle que l'arrêté des comptes annuels 2025, nécessaire au dépôt du Document d'Enregistrement Universel et à la tenue de l'Assemblée générale en vue de leur approbation, demeure subordonné à l'issue favorable de la restructuration.

(1) Regroupement de créanciers TLB détenant, sur une base agrégée, c.90% du nominal du TLB

(2) Engagement conditionnel

ACCORD DE PRINCIPE DES PARTENAIRES BANCAIRES VALIDÉ PAR LEURS COMITÉS DE CRÉDIT RESPECTIFS

- Dans le prolongement des communiqués de presse en date des 5 et 7 juin 2026, le Groupe indique que l'ensemble de ses partenaires bancaires ont obtenu l'accord de principe de leurs comités de crédit respectifs sur les principaux termes des financements bancaires suivants:
 - Un nouveau RCF d'un montant de 601 M€ se substituant à l'actuel RCF, d'une durée de 5 ans (3 ans à compter de la date de réalisation de la restructuration avec une option d'extension de 2 ans exerçable à la demande de l'emprunteur sous réserve de l'absence de cas de défaut et du respect des covenants financiers) ;
 - Le maintien de financements opérationnels existants d'un montant d'environ 740 M€*, sur une durée de 5 ans (3 ans avec deux options d'extension de 1 an chacune exerçables à la demande de l'emprunteur sous réserve de l'absence de cas de défaut et du respect des covenants financiers) ; et
 - Une ligne nouvelle de garantie à première demande (GAPD) d'un montant de 175 M€ pour les besoins de l'alliance aux achats.
- La signature d'un accord de principe entre la Société et ses partenaires bancaires reste conditionnée à l'approbation du conseil d'administration de la Société, lequel sera amené à se prononcer sur le projet dans son ensemble.
- La mise en place de ces financements sera, outre les conditions suspensives habituelles, conditionnée notamment au maintien de FRH en tant qu'actionnaire de contrôle de Casino et à un accord des créanciers TLB à la majorité des deux tiers, ainsi que plus généralement à la mise en œuvre du plan d'adaptation et de renforcement de la structure financière du Groupe.

* Montant incluant désormais les engagements relatifs à Cdiscount

PROPOSITION DE FRH DU 30 JUIN 2026 (1/2)

<p>Augmentation de capital</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 160 M€ (si les prêteurs TLB détenant au moins 30 % du TLB consentent à la modification des Plans) ou 1 235 M€ (dans le cas contraire), dont 495 M€ en numéraire (dont 390 M€ afin de renforcer la liquidité du Groupe), réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital avec DPS de 610 M€ (si au moins 30% des prêteurs TLB consentent à la modification des Plans) ou 685 M€, à une valeur décotée, garantie par compensation des créances des prêteurs TLB, augmentée du montant des intérêts courus non échus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration, ainsi que des intérêts à échoir en septembre 2026 ▪ Augmentation de capital réservée de 550 M€, souscrite (i) en numéraire, à hauteur de 390 M€, par FRH/EPEI ; (ii) en numéraire, à hauteur de 55 M€, garantie par FRH/EPEI, afin de rembourser partiellement le tirage BoA du RCF ; (iii) à travers la conversion de 55 M€ du tirage BoA du RCF ; et (iv) en numéraire, à hauteur de 50 M€, souscrite par FRH/EPEI et les prêteurs TLB participants, afin de financer la garantie Monoprix au bénéfice des porteurs Quatrim
<p>Traitement du TLB</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 725 M€ de TLB réinstallé, porté à 800 M€ si au moins 30% des prêteurs TLB consentent à la modification des Plans (le montant additionnel de 75 M€ étant alloué au pro rata entre les prêteurs TLB consentants), les créances résiduelles étant converties en fonds propres à une valeur décotée ▪ Maturité de 5 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration ▪ Taux d'intérêts applicables : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Année 1 et 2 : au choix de la société, 6 % en numéraire ou 7 % capitalisés (PIK) ▪ Année 3: intérêts de 6% en numéraire + 2% capitalisés , avec un mécanisme PIYC basé sur un montant de liquidité minimum (à déterminer) ▪ Année 4 et 5 : intérêts de 6% en numéraire + 3% capitalisés, avec un mécanisme PIYC basé sur un montant de liquidité minimum (à déterminer) ▪ Capitalisation des intérêts courus non échus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration , ainsi que des intérêts à échoir le 27 septembre 2026¹
<p>Traitement du RCF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remboursement de 55 M€ du RCF au pair et conversion en fonds propres de 55 M€ du RCF à la date de réalisation de la restructuration au même prix que celui des augmentations de capital en numéraire ▪ En ligne avec l'accord de principe des banques , 601 M€ de RCF réinstallé ▪ Maturité de 3 ans à compter de la date de réalisation de la restructuration avec une option d'extension de 2 ans exerçable à la demande de l'emprunteur sous réserve de l'absence de cas de défaut et du respect des covenants financiers ▪ Maintien du taux d'intérêt existant : E+2,00% ▪ Clean down synthétique les trois premières années et clean down cash à partir de la quatrième année
<p>GAPD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En ligne avec l'accord de principe des banques, prévoyant la mise en place d'une GAPD de 175 M€ ▪ Maturité de 3 ans et 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur ▪ Intérêts de 4,50% par an avec diminution de la commission en fonction du niveau du ratio de levier
<p>Financements opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En ligne avec l'accord de principe des banques, prévoyant le maintien de c.740 M€ de financements opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ligne RCF constituée des financements opérationnels existants (FOE) sous forme de découverts, de lignes bilatérales ou de reverse factoring pour un montant total éligible de 148,6 M€, avec une maturité de 3 ans et 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur et maintien du taux d'intérêt existant ▪ Un traitement standalone des autres FOE, avec une maturité de 3 ans et deux extensions d'1 an à la main de l'emprunteur avec maintien du pricing existant (hors PGE Cdiscount)

Note : (1) Y compris 65 M€ d'intérêts à échoir en septembre 2026 et 32 M€ d'intérêts courus jusqu'au 31/12/2026

PROPOSITION DE FRH DU 30 JUIN 2026 (2/2)

Liquidité

- Options de liquidité consenties par FRH pour les prêteurs TLB consentants sur les actions reçues au titre de la conversion de créances (prix de référence: valeur des fonds propres CGP à la date de réalisation):
 - Option de vente (put) à l'encontre de FRH, exerçable entre 6 et 9 mois après la réalisation, au prix de l'augmentation de capital réservée majoré de 8% par an
 - Option d'achat (call) au bénéfice de FRH, exerçable entre 9 et 18 mois après la réalisation, au prix de l'augmentation de capital réservée majoré de 15% par an
 - Options américaines, non cessibles, avec clause *anti-embarrassment* en cas de cession du Groupe dans les 18 mois (applicable uniquement en cas d'exercice de l'option d'achat)*, et mécanisme d'ajustement de prix pour les éléments historiques défavorables antérieurs au 27 mars 2024
- Ce mécanisme s'ajoute aux engagements de new money et ne fait pas partie des Plans amendés

Gouvernance / Autres

- Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle et maintien de l'engagement de conserver le siège social de Saint-Etienne
- Maintien de la cotation
- Absence de démantèlement du Groupe
- Gouvernance usuelle pour les sociétés cotées
- Un siège au conseil d'administration (avec accès aux comités pertinents du Conseil) pour tout actionnaire (autre que FRH) détenant plus de 10 % du capital du Groupe
- Les titres acquis par FRH dans le cadre des augmentations de capital en numéraire seront soumis à une période de lock-up de 60 mois
- Intention de transférer Casino dans le périmètre d'EP Group (bénéficiant d'une notation de crédit BBB) à horizon 2028, de sorte à bénéficier du soutien de crédit d'EP Group et de faciliter un refinancement

* Sans préjudice de la période de lock-up de 60 mois précisée dans la section Gouvernance / Autres

PROPOSITION DU STEERCO TLB DU 30 JUIN 2026

<p>Augmentation de capital</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 760 M€ (dont 400 M€ en numéraire pour renforcer la liquidité du Groupe), dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentations de capital avec DPS de 1 360 M€ ouvertes à l'ensemble des actionnaires existants, garanties par les créances TLB, tout montant souscrit en numéraire par les actionnaires existants et/ou le marché permettant de rembourser les créances TLB ; structure à deux augmentations de capital à prix de souscription différenciés selon la participation des créanciers aux financements additionnels (augmentation de capital réservée, New Opex et GAPD) ▪ Suivie d'une augmentation de capital de 400 M€, réservée aux créanciers TLB participants et garantie en numéraire par ceux qui en feraient le choix, avec, si cela est légalement requis, un droit de priorité aux actionnaires existants ▪ Les créanciers TLB participants reçoivent des bons de souscription (warrants) hors de la monnaie représentant 10 % du capital pleinement dilué ▪ Les prêteurs garants (Backstopping Lenders) reçoivent des bons de souscription (penny warrants) donnant accès à une quote-part du capital d'une valeur égale à 8,00 % du montant total garanti (augmentation de capital réservée, New Opex et GAPD) ▪ Les membres du SteerCo TLB reçoivent des bons de souscription (penny warrants) donnant accès à une quote-part du capital d'une valeur égale à 2,00 % du nominal du TLB
<p>Traitement du TLB</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion de la totalité du TLB en fonds propres moins la réinstallation d'une portion de TLB limitée à 50 M€, avec 9% d'intérêts PIK ▪ Maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration ▪ Paiement en cash des intérêts courus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration
<p>Traitement du RCF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ RCF réinstallé de 711 M€ diminué d'un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 M€ ▪ Deux options proposées aux prêteurs du RCF existant : (i) maintien du taux d'intérêt existant (i.e. E+2,00 %), sous réserve des amendements nécessaires à la mise en œuvre de la proposition ou (ii) remboursement de 50 M€ et augmentation de la marge de 50bps en contrepartie de leur soutien à cette proposition et du maintien de leurs services bancaires ▪ Mise en place de deux tranches de RCF afin de refléter les différences de pricing ▪ Maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration (i.e. extension de 21 mois en supposant un closing en décembre 2026) ▪ Suppression de la clause de clean down ▪ Maintien des sûretés existantes sans modification
<p>GAPD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 175 M€ de GAPD attribuée à ARIT, apportée par une banque tierce à hauteur de 175 M€ et <i>best efforts</i> à hauteur de 25 M€ (conditionnels) pour d'autres GAPD si requis par la société ▪ Maturité de 3 ans à partir de la réalisation de la restructuration ▪ Intérêts de 3,00 % par an, commissions de mise en place de 1,00 % et OID de 3,00% du montant de garantie initial, et commission annuelle de 2,00 % du montant de garantie restant dû à chaque date d'anniversaire ▪ Senior aux financements opérationnels
<p>Financements opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Refinancement complet des financements opérationnels (hors financements opérationnels Cdiscount de 120 M€) par une nouvelle Opex Facility de 650 M€ garantie par le SteerCo TLB² et émis par Monoprix Holding et Franprix Leader Price Holding ; structurellement senior au SSRFC <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Best efforts</i> pour structurer une portion de la tranche en RCF (jusqu'à 200 M€) ▪ Maturité de 5 ans à partir de la réalisation de la restructuration ▪ Intérêts de E+2,25 % les 18 premiers mois, puis de E+5,50 % cash + 2,00 % PIK pour les 18 mois suivants, puis E+5,50 % cash + 3,00 % PIK pour les 12 mois suivants, puis E+5,50 % cash + 4,00 % PIK pour les 12 mois suivants ▪ Commission de sortie de 2,00 % de l'encours si remboursement après 18 mois ; commission upfront de 3,00 % PIK payable à la date de réalisation de la restructuration
<p>Gouvernance / Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les prêteurs TLB n'agissent pas de concert à ce jour ▪ Soutien du plan « Renouveau 2030 » et de l'équipe de direction actuelle (sans intention de changer le lieu du siège social) ▪ Plan d'incitation de l'équipe de direction lié au plan d'affaires de la Société à mettre en place ▪ Intention de ne pas démanteler le Groupe, avec maintien et/ou renouvellement des dispositions d'inaliénabilité judiciaire prévues par le jugement de 2024 pour une durée de 24 mois ▪ Principe de cession libre avec absence d'intention de procéder à une cession coordonnée des participations dans la Société pendant 2 ans (sous réserve du respect du Plan Renouveau 2030), sauf si l'opération est recommandée par le Conseil ou si l'acquéreur s'engage à respecter l'intégrité du Groupe. Sans préjudice de cet engagement, chaque membre du SteerCo TLB sera libre de céder, de manière progressive ou en une seule opération, sur le marché ou hors marché, tout ou partie des actions du Groupe qu'il détiendra à la date de réalisation de la restructuration ▪ Gouvernance conforme aux pratiques usuelles des sociétés cotées, visant à assurer la stabilité de l'actionnariat, avec des droits de nomination d'administrateurs indépendants

Notes : (1) Remboursement de 50 M€ supposant que l'ensemble des prêteurs soutiennent cette proposition, sinon remboursement au pro rata des expositions ; (2) Le SteerCo TLB est prêt à envisager de structurer une portion pouvant aller jusqu'à 200 M€ sous forme de RCF, sous réserve de convenir d'un rang / de sûretés appropriés et de l'engagement d'une fronting bank adéquate